

**MOTION RELATIVE A LA DEMARCHE DE NOUVELLE ORGANISATION DES
SERVICES DES FINANCES PUBLIQUES EN CHARENTE****SYNTHESE**

Le Ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin, a annoncé une réorganisation profonde du réseau territorial des services de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) à l'horizon 2022.

Pour le territoire de Grand Cognac, un « accueil de proximité » serait implanté à Châteauneuf-sur-Charente, ce qui permettrait d'améliorer l'accessibilité des services au public.

En revanche, le projet de fermeture des services fiscaux et des services de conseil aux collectivités à Jarnac engendrerait un préjudice considérable pour les collectivités locales.

Vu les délibérations D_2018_243 et D_2019_035 du conseil communautaire de Grand Cognac s'opposant à la fermeture du Centre des Finances publiques de Jarnac ;

Vu le courrier du Directeur départemental des finances publics en date du 7 juin 2019 relatif à la nouvelle organisation des services des finances publiques en Charente ;

Considérant ce qui suit :

Le Ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin, a annoncé une réorganisation profonde du réseau territorial des services de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) à l'horizon 2022.

Dans le respect de l'objectif gouvernemental d'améliorer l'accessibilité des services au public, des accueils de proximité seraient développés. Un accueil de proximité serait notamment implanté à Châteauneuf-sur-Charente. S'il s'agit d'une annonce positive, les élus de Grand Cognac souhaitent disposer de plus d'informations sur l'instauration de ces points de contact dans les mairies et maisons de services au public, et attendent des précisions quant au soutien financier qui sera apporté pour permettre cette évolution.

En revanche, le projet tel que présenté conduirait à fermer le Centre des Finances publiques de Jarnac. Les élus de Grand Cognac tiennent à rappeler leur opposition à cette décision qui engendrerait un préjudice considérable pour les collectivités locales. Actuellement, la trésorerie de Jarnac regroupe dans sa compétence territoriale 40 communes pour 35 000 habitants. La création de Grand Cognac, le 1^{er} janvier 2017, a induit d'importants mouvements fiscaux et comptables entre les communes et l'intercommunalité ; ceux-ci sont accrus du fait des transferts et détransferts effectifs depuis le 1^{er} janvier 2019. Ils nécessitent le conseil avisé et l'accompagnement quotidien du comptable du trésor auprès des collectivités territoriales.

Le président propose à l'assemblée :

- DE S'OPPOSER à la fermeture du Centre des Finances Publiques de Jarnac, qui porterait un lourd préjudice au service public en milieu rural.